

**Commune de  
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 12  
Nombre de Conseillers présents : 8  
Date de la Convocation : 17/10/18  
Date d'affichage : 17/10/18

**Compte rendu sommaire du Conseil Municipal**  
**Séance du 30 octobre 2018**

L'an deux mil dix-huit et le trente octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAY Christian, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur LAY Christian : Mmes TROUWAERT Claudine, PONCET Ghislaine, GUENOT-QUERMEL Véronique, et Mrs PONCET Alain, HYVERNAT Georges-Laurent, BOYER Dominique, JAUSSAUD Florimond.

Étaient excusés ; Mme BOURDIN Mireille ayant donné pouvoir à Mme TROUWAERT Claudine, Mme ETOURNAY-BOULARD Anne-Marie et M. MANIGAND Frédéric.

Était absent : M. GONNARD Pierre

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M. PONCET Alain a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26/09/2018
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,  
Syndicats locaux,  
Commissions Communales
- Modification des attributions de compensation suite à la CLECT du 17 juillet 2018
- Délibération matériel informatique école numérique
- Indemnités des pompiers 2018
- Dossier de demande d'aide communautaire à l'investissement des communes pour 2018 –  
Délibérations y afférant
- Coupes de bois 2018-2019
- Organisation Contes de Noël
- Demandes de subventions
- Questions diverses

## \* Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2018

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2018 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## \* Compte-rendu de réunions

### Commissions communautaires :

Commission Jeunesse : M. Christian LAY, responsable animateur de la Commission Communautaire Jeunesse, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Travail du groupe numérique à l'école avec une démonstration du matériel à l'école de Perrex en présence de l'éducation nationale.

### Syndicat locaux :

Syndicat Intercommunal d'Energie et Communication de l'Ain (SIEA) : M. Le Maire délégué au Syndicat Intercommunal d'Energie et Communication de l'Ain expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à l'assemblée qui s'est déroulée le 5 octobre 2018 à Péronnas et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

Eclairage public ; fin d'expérimentation de la technologie LED. Celle-ci est adoptée.

Electrification ; convention avec le Département pour le raccordement électrique des projets agricoles.

Energie ; Plan Climat Air Territorial et point sur le photovoltaïque.

Communication électronique ; information et point sur le déploiement, avenant à la convention de participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au développement des Réseaux d'Initiative Publics FttH des départements rhônalpins.

### Commissions communales :

#### Commission Voirie – Chemins – Assainissement :

M. Georges-Laurent HYVERNAT rappelle au Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu avec les habitants de Lagnat concernant l'installation de panneaux « attention aux enfants » pour faire diminuer la vitesse des conducteurs. Différents panneaux ont été proposés à la commission et des devis sont en attente.

Les travaux de réfection des chemins ne sont toujours pas terminés.

## \* Rapport annuel 2017 du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'E-communication de l'Ain (SIEA)

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2017 du SIEA.

- Présentation De l'équipe du syndicat ; 30 membres du bureau, 509 délégués représentants leur collectivité, 4 comités syndicaux, 3 réunions de services, 4 comités d'appel d'offres, 62 agents, 4 commissions thématiques.

- Les missions du SIEA :

- Le service public de l'électricité
- L'éclairage public
- Le système d'information géographique
- Le service énergie
- La communication électronique
- Le service public de la distribution de gaz

- Le budget du SIEA :

- Vue d'ensemble du Compte Administratif
- Les principales recettes et dépenses
- Les marchés

M. Le Maire précise que ce rapport est consultable en mairie.

### \* Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'assainissement non collectif effectué par la Communauté de Commune de la Veyle pour l'exercice 2017 ;

- Caractéristiques techniques du service : Le service Public d'Assainissement Non Collectif concerne toutes les habitations non raccordées à un réseau d'assainissement non collectif. La Communauté de Communes de la Veyle a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle regroupe 18 communes avec un nombre d'habitants s'élevant à 21 816. 2758 logements équipés d'une installation d'assainissement non collectif
- Une redevance annuelle couvre les charges de contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations. Cette redevance s'élève à 24 € par an et par foyer pour les habitations situées en assainissement non collectif.
- Présentation des perspectives pour les années à venir :
  - Poursuite de la réalisation des contrôles de bon fonctionnement
  - Préparation et lancement d'une consultation pour le marché des prestations d'entretien
  - Suivi de la campagne de réhabilitation.
  - Rédaction et diffusion d'un nouveau règlement assainissement non collectif

M. Le Maire précise que ce rapport est consultable en mairie.

### \* Modification des attributions de compensation suite à la CLECT du 17 juillet 2018

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération n°20180924-15DCC du Conseil communautaire de la Veyle relative à la modification des attributions de compensation 2018 ;

Vu les rapports de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes de la Veyle du 17 juillet 2018 annexés, approuvés par la majorité des communes concernées, relatifs aux transferts de charges :

- Pour la compétence GEMAPI et les compétences « rivières » complémentaires
- Consécutifs à l'extension du PLUi aux communes de BIZIAT, CHANOZ-CHATENAY, CHAVEYRIAT, MEZERIAT, SAINT-JULIEN-SUR-VEYLE, VONNAS
- Pour la modification des documents d'urbanismes communaux en 2017 pour les communes de SAINT-JEAN-SUR-VEYLE, PERREX, PONT-DE-VEYLE, MEYZERIAT,

Considérant que les charges transférées s'élèvent à :

- 79 371.47 € pour la compétence GEMAPI et les compétences « rivières » complémentaires ;
- 30 000.00 € pour l'extension du PLUi aux communes de BIZIAT, CHANOZ-CHATENAY, CHAVEYRIAT, MEZERIAT, SAINT-JULIEN-SUR-VEYLE, VONNAS ;
- 14 936.91 € pour la modification des documents d'urbanismes communaux en 2017 pour les communes de SAINT-JEAN-SUR-VEYLE, PERREX, PONT-DE-VEYLE, MEYZERIAT ; et que chaque année, dans l'attente du PLUi, les modifications des documents d'urbanisme communaux sont réalisées par la Communauté de communes puis refacturés *a posteriori* aux communes concernées selon les frais réellement engagés, l'attribution de compensation est minorée d'autant uniquement pour l'année donnée ; et en 2018 les attributions de compensation sont majorées de la part relative aux modifications des documents d'urbanismes communaux 2016 qui n'avait pas été supprimée donc a été déduite 2 fois ;

Considérant que les attributions des compensations sont minorées d'une part pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) depuis 2016 pour les communes de BEY, CORMORANCHE-SUR-SAONE, CROTTET, CRUZILLES-LES-MEPILLAT, GRIEGES, LAIZ, PERREX, PONT-DE-VEYLE, SAINT-ANDRE-D'HUIRIAT, SAINT-CYR-SUR-MENTHON, SAINT-GENIS-SUR-MENTHON, SAINT-JEAN-SUR-VEYLE, depuis 2017 pour les communes de BIZIAT, CHANOZ-CHATENAY, CHAVEYRIAT, MEZERIAT, SAINT-JULIEN-SUR-VEYLE, VONNAS ;

Considérant l'arrêt de l'organisation des TAP à compter du 01/09/2018 sans pour autant de restitution de la compétence aux communes, cette charge n'existe plus à compter de cette date :

- Les attributions de compensation sont majorées de la part relative aux TAP, ceux-ci ayant pris fin à la fin de l'année scolaire 2017/2018
- La part relative aux TAP est proratisée à 7/12<sup>ème</sup> pour l'année 2018 et sera supprimée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **EMET** un avis favorable sur les nouvelles attributions de compensation de la Communauté de communes aux communes telles que détaillées dans l'annexe jointe, qui seront régularisées par douzième à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

### \* Délibération matériel informatique école numérique

M. le Maire informe de l'existence d'un appel à projet national lancé par l'Education Nationale et concernant l'école numérique en primaire dans le milieu rural.

Une réflexion existe et a été engagée depuis plusieurs mois sur le territoire de la Communauté de Communes. Cette réflexion vise à coordonner et à aider toutes les écoles dans leurs actions relatives au numérique. En particulier un projet global d'ENT (Espace Numérique de travail) est à l'étude.

En conséquence, il est opportun d'aider l'école sur ce sujet et en particulier en ce qui concerne l'acquisition du matériel. L'ensemble de notre école n'en étant pas pourvue. Une réflexion de l'équipe pédagogique a eu lieu à ce sujet et a fait l'objet d'une concertation étroite avec les deux communes de l'école. Une liste de matériel a été proposée.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'opportunité de ce projet et à sa mise en œuvre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** ce projet et les modalités de sa mise en œuvre.
- **AUTORISE** M. Le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### \* Indemnités des pompiers 2018

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer le versement de l'indemnité versée à chacun des pompiers du CPI de Cruzilles-Lès-Mépillat. Il précise les taux en vigueur annoncés par le SDIS et ce à savoir ;

- 7,74 euros par vacation pour les sapeurs,
- 8,30 euros par vacation pour les caporaux,
- 9,38 euros par vacation pour les sergents.

Il rappelle au Conseil Municipal que le CPINI de Cruzilles-Lès-Mépillat est constitué de dix sapeurs-pompiers volontaires dont un adjudant, trois caporaux et six sapeurs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **DECIDE** de verser une indemnité à chaque pompier du CPI de la commune comme suit ;

- 4 vacations x 7,74 € pour le grade de sapeur,
- 4 vacations x 8,30 € pour le grade de caporal,
- 4 vacations x 9,38 € pour le grade de sergent.

➤ **AUTORISE** M. Le Maire à effectuer les démarches nécessaires au mandatement de ces indemnités qui seront imputées à l'article 6218 du budget 2018.

**\* Fonds de Concours Communautaire 2018 pour l'aide à l'investissement - Rénovation d'un bâtiment communal**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n°171046 suite à la demande d'aide communautaire pour l'année 2017 concernant le chauffage de la salle des fêtes. La délibération est reprise en ce sens comme suit :**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°111260 concernant l'aide à l'investissement accordée par la Communauté de Commune de la Veyle dans le cadre des investissements réalisés par les communes.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que cette aide peut être accordée mais sous la forme d'un fonds de concours.

Dans ce cadre, et au titre de l'année 2018, la commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour la réalisation ci-après :

<b>Rénovation d'un bâtiment communal</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Coût de l'opération/des travaux	78 307.00	
DETR	1 9577.00	25,00
Fonds de concours CCV	<b>29 365.00</b>	37,50
Autofinancement	29 365.00	37,50
<b>TOTAL</b>		100,00

Cette opération de rénovation concerne la salle des fêtes et inclus le chauffage ainsi que les changements de fenêtres et l'isolation. Il s'agit d'une rénovation thermique plus globale que prévue initialement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

➤ **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes de la Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant de 28 730,00 € pour les travaux de rénovation d'un bâtiment communal et ce au titre du Fonds de Concours Communautaire pour l'aide à l'investissement,

➤ **DECIDE** que le solde du fonds de concours 2018 sera sollicité en 2019,

➤ **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**\* Fonds de Concours Communautaire 2018 pour l'aide à l'investissement - Aménagement d'un espace public à l'Est du village**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°111260 concernant l'aide à l'investissement accordée par la Communauté de Commune de la Veyle dans le cadre des investissements réalisés par les communes.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que cette aide peut être accordée mais sous la forme d'un fonds de concours.

Dans ce cadre, et au titre de l'année 2018, la commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour les réalisations ci-après :

Aménagement d'une plateforme pour un espace public	Montant € HT	%
Coût de l'opération/des travaux	56 000,00	
Département	11 200,00	25,00
Fonds de concours CCV	<b>22 400,00</b>	37,50
Autofinancement	22 400,00	37,50
<b>TOTAL</b>		100,00

Cette plateforme est destinée à devenir un espace public pour le stationnement, l'installation du point propreté et l'implantation du futur hangar à matériel.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes de la Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant de 22 400,00 € pour les travaux d'aménagement d'un espace public et ce au titre du Fonds de Concours Communautaire pour l'aide à l'investissement,
- **DECIDE** que le solde du fonds de concours 2018 sera sollicité en 2019,
- **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### \* Coupes de bois 2018-2019

L'opération « coupe de bois » de certains bois communaux va être renouvelée pour la 13<sup>ème</sup> année ; 2 lots ont été déterminés et le prix du moule reste fixé à 18€.

Le dépôt des candidatures en mairie peut avoir lieu jusqu'au 23 novembre 2018 et le tirage au sort s'effectuera le 24 novembre 2018 à 11h en mairie.

Les coupes de bois devront être terminées pour le 15 mars 2019.

### \* Préparation Contes de Noël

Cette année encore auront lieu les quatre soirées « Conte de Noël » ; ces dernières auront lieu le mardi 11 décembre, le jeudi 13 décembre, le lundi 17 décembre et le jeudi 20 décembre à 17h30.

### \* Demandes de subventions

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes demandes de subventions reçues. Après prise de connaissance de ces demandes, celles-ci seront étudiées lors d'un prochain Conseil Municipal.

### \* Questions diverses

Bibliothèque : Suite à la demande du Conseil Départemental, Monsieur le Maire propose qu'un règlement de la bibliothèque puisse être établi.

Après lecture de la proposition, celui-ci a été adopté à l'unanimité. Un arrêté sera pris en ce sens.

17 novembre : Notre commune accueille l'association Histoire et Patrimoine pour une conférence sur le rôle des chemins de fer pendant la grande guerre qui aura lieu le 17 novembre 2018 à 15h00

11 novembre : Un défilé aura lieu à 11h30. Par ailleurs, cette année est le centenaire de la fin de la première guerre mondiale. Notre commune tient à mettre en évidence ce centenaire de façon simple

et fraternel. Un hommage audiovisuel est prévu à 18h00 en plein air devant le monument aux morts de notre village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Fait à Cruzilles-Lès-Mépillat,  
Le 30 octobre 2018



PONCET Alain

HYVERNAT Georges-Laurent

TROUWAERT Claudine

BOYER Dominique

QUENOT-QUERMEL

PONCET Ghislaine

JAUSSAUD Florimond